

Le broyage des végétaux

à Niedernai, jusqu'au 11 mars 2023

Les objectifs :

- Supprimer le brûlage à l'air libre des végétaux, pratique polluante et interdite par le Règlement Sanitaire Départemental :
brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules polluantes que 13 000 km parcours en voiture diesel !
- Produire du broyat, utilisable en paillis dans son jardin ou au compost

La démarche :

- Venez déposer vos **branches d'un diamètre inférieur de 7cm, d'une longueur minimum de 1m de long**
- **espace de dépôt, le long de la piste cyclable, à côté de l'aire de jeux – de 9H à 17H, sauf le dimanche**
- Ces branches doivent être **coupées dans un délai maximum de 1 moi avant la date de l'intervention**, mises sur un tas et **disposées dans le même sens**

Le broyat sera laissé sur place pour être valorisé dans le composteur ou en paillis. **Il sera mis gratuitement à disposition des habitants après le 4 mars, date exacte à consulter sur le site de la mairie : www.niedernai.fr**

Les bonnes raisons de profiter du broyage à la commune :

- **Réduire ses déplacements** à la déchèterie et **sa consommation de carburant**,
- **Recycler** ses végétaux dans son jardin et ainsi **garder la matière organique du sol**
- **Participer à un geste éco-citoyen** en réduisant sa production de déchets et donc les coûts de traitement de ces déchets
- **Préserver la qualité de l'air** et respecter la réglementation en ne brûlant pas ses végétaux

Votre interlocuteur en cas de problème : Roger GYSS (06 81 87 30 70) ou Roland REIBEL (06 18 60 25 68).

Avec le soutien de la ComCom et Véolia